



LE COMMERCE EUROPÉEN DES BOIS TROPICAUX EN MUTATION

RÉSUMÉ

Rapport de référence sur l'initiative relative
à la Surveillance indépendante du marché



Le mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) a été mis en place dans le cadre d'un projet de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), financé par l'Union européenne (UE), en vue d'accompagner la mise en œuvre des accords de partenariat volontaire (APV) bilatéraux conclus entre l'UE et les pays fournisseurs de bois. Les APV sont un élément crucial du Plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT), lequel définit la politique de l'UE qui est de favoriser l'exploitation forestière licite et le commerce des bois d'origine légale sous autorisation. Un APV précise les engagements et les actions des deux parties signataires dans le but de mettre sur pied un système de vérification de la légalité en vertu duquel les bois et produits dérivés sont autorisés à être exportés en direction de l'UE.

Le présent rapport de référence a été préparé durant la phase de lancement du mécanisme SIM afin de déterminer, préalablement à la délivrance des autorisations FLEGT, quelle position occupent sur le marché de l'UE les produits bois qu'exportent les pays partenaires d'un APV. Reconnaisant que les tendances du marché dans l'UE et dans les pays partenaires des APV sont fortement tributaires du commerce avec d'autres régions du monde, ce rapport place également les flux commerciaux entre l'UE et les pays partenaires d'un APV dans leur contexte mondial.

Ce rapport couvre tous les produits couverts par la portée des APV en vigueur ou susceptibles de voir le jour ultérieurement, et inclut les chapitres suivants (et certaines parties) du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises: l'ensemble des produits figurant au chapitre 44 (Bois); les produits déterminés comme contenant du bois qui figurent au chapitre 94 (Meubles); les produits de la pâte de bois vierge figurant au chapitre 47 (Pâte de bois); et l'ensemble des produits figurant au chapitre 48 (Papier). Les bois et les meubles en bois sont désignés ici par le terme générique «produits bois», lesquels sont traités séparément de la pâte de bois et du papier.

Ce rapport est axé sur le commerce entre les vingt-huit États membres de l'UE et les dix-sept pays fournisseurs de bois tropicaux suivants, où l'état d'exécution du processus d'APV en est à un stade variable:

- Pays où un APV est en vigueur: Cameroun, Congo, Ghana, Indonésie, Libéria et République centrafricaine.
- Pays où un APV est négociation: Côte d'Ivoire, Gabon, Guyana, Honduras, Malaisie, République démocratique du Congo (RDC), République démocratique populaire lao (RDP lao), Thaïlande et Viet Nam.
- Pays où un APV est en préparation: Cambodge et Myanmar.



Fabrication de contreplaqués de meranti en Indonésie.
Photo: Muh. Yusram Massijaya

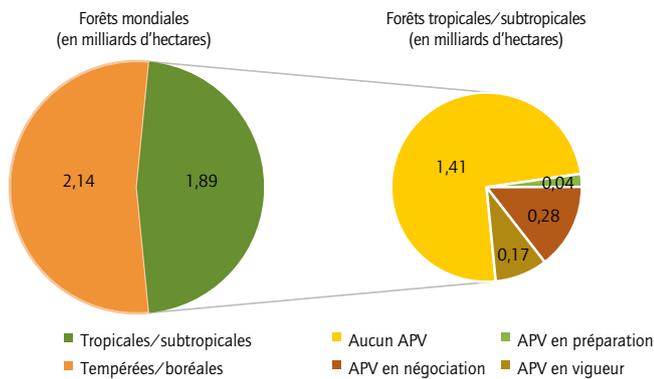
Ces pays sont désignés ici par le terme générique «pays partenaires d'un APV». Dans le rapport figurent les chiffres de la production et du commerce se rapportant à chacun des six pays où un APV est en vigueur, mais le présent résumé présente principalement les chiffres cumulés. Les chiffres sont analysés à l'échelle de la décennie de manière à pouvoir déterminer les tendances significatives de long terme qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur le commerce des produits bois en provenance des pays partenaires d'un APV. On trouvera dans le rapport intégral les sources des chiffres qui ont été utilisées.

Part des pays partenaires d'un APV dans l'offre mondiale en produits bois

En 2010, les pays partenaires d'un APV possédaient une superficie forestière de 486 millions d'hectares au total, dont 169 millions d'hectares dans les pays où un APV est en vigueur, 276 millions d'hectares dans les pays où un APV est en négociation et 42 millions d'hectares dans les pays où un APV est en préparation. Dans les pays partenaires d'un APV, la superficie forestière représentait 26% environ de la superficie totale des forêts en région tropicale et 12% de la superficie forestière mondiale (figure R1).

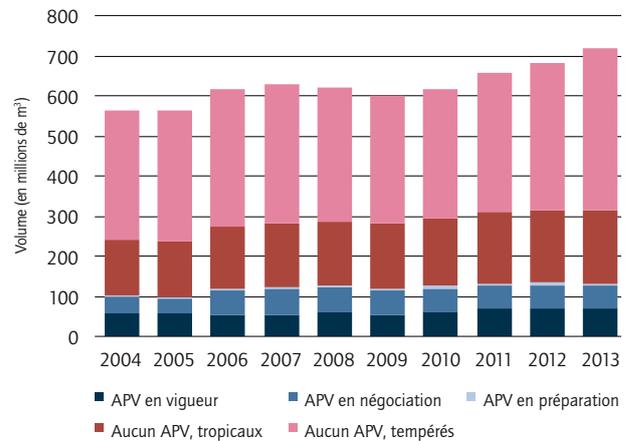
En 2010, les pays partenaires d'un APV disposaient de 82 milliards de m³ de matériel sur pied, dont la quasi-totalité était constituée de feuillus. Cette même année, ces pays représentaient 17% du total mondial de matériel sur pied et 24% du total mondial de matériel sur pied de feuillus. Le volume de matériel sur pied était de 27 milliards de m³ dans les pays où un APV est en vigueur, de 53 milliards de m³ dans les pays où un APV est en négociation et de 2 milliards de m³ dans les pays où un APV est en préparation.

Figure R1: Part de la superficie mondiale des forêts dans les pays partenaires d'un APV, 2010



Dans les pays partenaires d'un APV, la production de grumes de feuillus à usage industriel a augmenté, de 102 millions de m³ en 2004 à 131 millions de m³ en 2013, année où elle représentait 18% de la production mondiale et 42% de la production tropicale (figure R2). En 2013, elle était de 71 millions de m³ dans les pays où un APV est en vigueur, de 55 millions de m³ dans les pays où un APV est en négociation et de 6 millions de m³ dans les pays où un APV est en préparation.

Figure R2: Production mondiale de grumes de feuillus à usage industriel, par état d'exécution d'APV, 2004-2013



Dans les dix-sept pays partenaires d'un APV:

- La production de sciages de feuillus a augmenté, de 18,6 millions de m³ en 2004 à 21,9 millions de m³ en 2013, ce qui représente 18% de la production mondiale et 42% de la production tropicale. En 2013, les pays où un APV est en vigueur représentaient 6,1 millions de m³ de la production, les pays où un APV est en négociation 14,2 millions de m³ et les pays où un APV est en préparation 1,6 million de m³.



Débardage de grumes vers une aire d'entreposage temporaire sur une piste forestière secondaire au Brésil. Photo: E. Vidal



Transport de grumes vers une exploitation industrielle locale en Côte d'Ivoire. Photo: R. Carrillo (OIBT)

- La production de placages de feuillus a augmenté, de 1,8 million de m³ en 2004 à 3,0 millions de m³ en 2013, ce qui représente 24% de la production mondiale et 60% de la production tropicale. En 2013, les pays où un APV est en vigueur représentaient 1,2 million de m³ de la production, les pays où un APV est en négociation 1,7 million de m³ et les pays où un APV est en préparation 0,1 million de m³.
- La production de contreplaqués de feuillus a diminué, de 10,8 millions de m³ en 2004 à 9,6 millions de m³ en 2013, ce qui représente 11% de la production mondiale et 59% de la production tropicale. En 2013, les pays où un APV est en vigueur représentaient 5,5 millions de m³ de la production, les pays où un APV est en cours de négociation 4,0 millions de m³ et les pays où un APV est en préparation 0,1 million de m³.

La relative compétitivité des pays partenaires d'un APV à l'international

Certains pays partenaires d'un APV exploitent leurs avantages concurrentiels afin de développer en Europe des marchés pour leurs produits bois de transformation plus poussée. L'examen de divers indices de compétitivité des pays partenaires d'un APV à l'international a donné les résultats suivants:

- La Malaisie est l'un des pays les plus compétitifs au monde et aussi d'un des plus «connectés» aux réseaux du commerce international.
- La Thaïlande arrive en très bonne place pour la facilité d'y mener des affaires et la compétitivité mondiale, mais elle est relativement moins bien connectée que la Malaisie aux réseaux du commerce international.

- L'Indonésie arrive en très bonne place en termes de compétitivité mondiale, mais est moins connectée que la Malaisie et ne se classe pas très bien concernant la facilité d'y conduire des affaires.
- Le Viet Nam arrive en général en milieu de classement en termes de compétitivité internationale.
- En Afrique, les pays partenaires d'un APV affichent tous des indices faibles pour la compétitivité, bien que le Ghana soit relativement plus connecté et compétitif que les autres pays africains.
- Certains pays africains partenaires d'un APV, notamment le Cameroun et la RDC, sont très médiocrement connectés aux voies d'échanges internationaux.
- Le Honduras et le Guyana se classent tous deux devant les pays du bassin du Congo (mais nettement en deçà du Ghana) en termes de facilité à y conduire des affaires et de compétitivité mondiale. Ils sont extrêmement peu connectés aux voies d'échanges internationaux.

Les pays partenaires d'un APV qui sont très bien placés dans les indices de compétitivité internationale – l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et le Viet Nam – sont aussi ceux où le secteur de la transformation du bois est le plus développé et qui exportent des volumes significatifs de produits bois à valeur ajoutée en direction de l'UE. Les pays partenaires d'un APV qui sont médiocrement connectés aux voies d'échanges internationaux et qui sont classés comme étant des lieux où il est difficile d'y conduire des affaires sont davantage axés sur l'exportation de produits bois primaires.

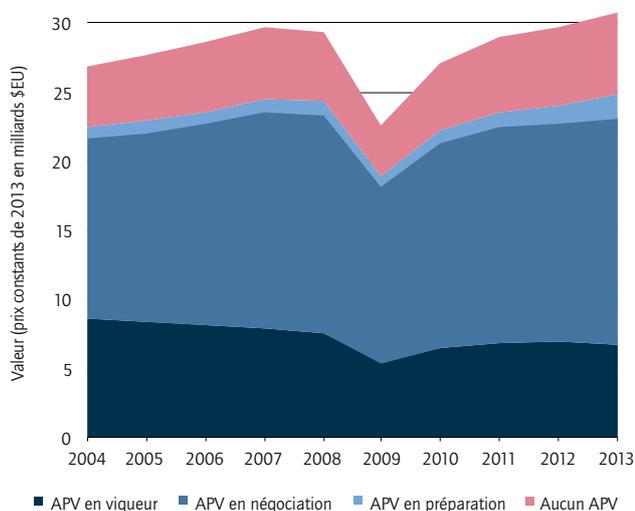
Part de la certification forestière

En novembre 2014, la superficie totale de forêt certifiée dans le monde par le Conseil de bonne gestion forestière (FSC) et le Programme de reconnaissance des dispositifs de certification forestière (PEFC) était de 440,45 millions d'hectares, ce qui représente 11,1% du domaine forestier mondial. Environ 24,75 millions d'hectares (5,6% des forêts certifiées dans le monde) étaient situés dans des pays tropicaux, tandis que les pays partenaires d'un APV englobaient une superficie cumulée de 11,22 millions d'hectares de forêts certifiées. Au sein des pays où un APV est en vigueur, seuls le Cameroun, le Congo et l'Indonésie avaient des surfaces plus qu'infimes de forêt certifiée par le FSC ou le PEFC.

Part des pays partenaires d'un APV dans le commerce mondial des produits bois tropicaux

La valeur du commerce mondial des produits bois tropicaux a augmenté de 15% durant la décennie se terminant en 2013, pour passer à 31 milliards \$EU (figure R3). Tous confondus, en 2013, les dix-sept pays partenaires d'un APV représentaient 81% du chiffre du commerce mondial des produits bois tropicaux, une part en recul comparée à 84% en 2004. Les six pays où un APV est en vigueur représentaient 22% de ces échanges en 2013, soit moins qu'en 2004 lorsqu'ils en constituaient 32%, tandis que les neuf pays où un APV est en négociation en composaient 53%, un pourcentage en hausse, comparé à 49% en 2004. Cette évolution de la part relative s'explique principalement par des exportations accrues en provenance de la Thaïlande et du Viet Nam (deux pays où un APV est en négociation).

Figure R3: Commerce mondial des produits bois tropicaux, par état d'exécution d'APV dans les pays fournisseurs, 2004-2013



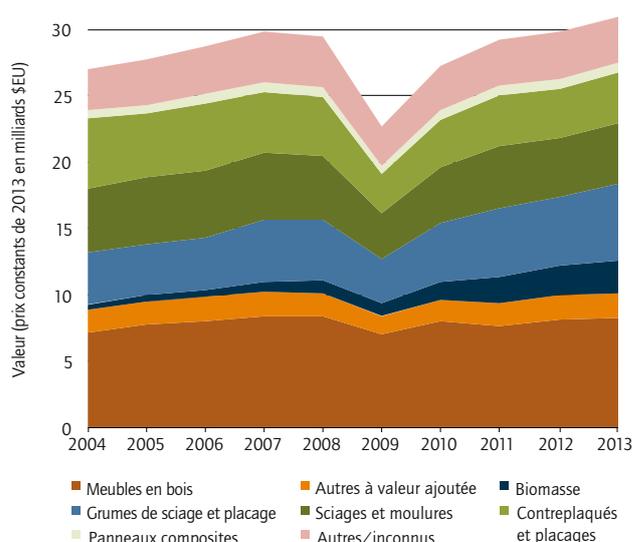
Gamme de produits du commerce des produits bois tropicaux

Le recul de la valeur du commerce mondial des produits bois tropicaux dû à la crise financière mondiale (CFM) a principalement touché les grumes, sciages, contreplaqués et placages, tandis que le chiffre du commerce mondial des meubles en bois et autres produits en bois à valeur ajoutée (tels que parquets, portes, fenêtres et bois de placage stratifiés ou LVL) s'est montré plus stable (figure R4).

Durant la décennie s'achevant en 2013, il y a eu une réorientation significative dans la part relative du commerce des produits de transformation primaire et secondaire. La demande en Chine et en Inde, où elle a fortement progressé à partir de 2009, a été axée sur les grumes de sciage et les grumes de placage, ce qui a fait augmenter la part des grumes au sein du commerce mondial des produits bois tropicaux qui, de 14% en 2004, est passée à 19% en 2013. En Chine et au Japon, la demande en biomasse, en particulier celle originaire de la Thaïlande et du Viet Nam, a également connu une forte hausse pour la production d'énergie.

La part des sciages au sein du commerce mondial des produits bois tropicaux a chuté, de 18% en 2004 à 15% en 2013, sachant que la Chine et l'Inde sont devenus plus importants comparés aux marchés occidentaux, qui préfèrent traditionnellement les sciages. La part des contreplaqués au sein du commerce mondial des produits bois tropicaux a également diminué durant cette période, de 20% à 12%.

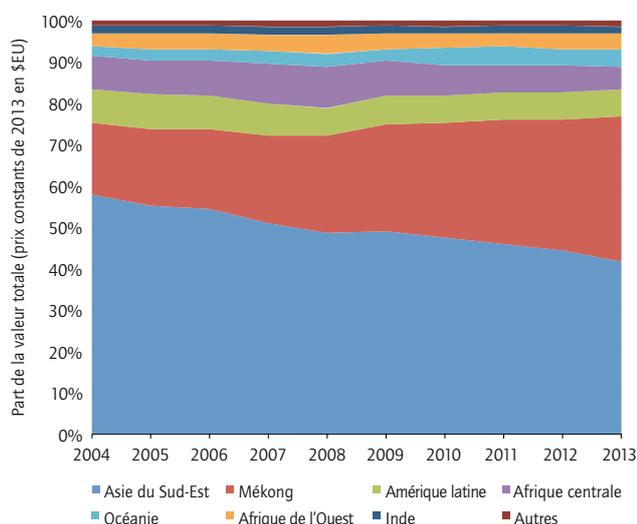
Figure R4: Commerce mondial des produits bois tropicaux, par catégorie de produit, 2004-2013



L'offre régionale en produits bois tropicaux

Durant la décennie qui s'est achevée en 2013, l'offre régionale en produits bois tropicaux s'est principalement caractérisée par l'essor rapide des exportations en provenance des pays de la sous-région du Mékong, à savoir Cambodge, RDP lao, Myanmar, Thaïlande et Viet Nam (figure R5). Bien que la part relative de l'Indonésie et de la Malaisie au sein du commerce mondial des produits bois tropicaux ait reculé durant cette période, ces deux pays continuaient toutefois de représenter 17% et 21% chacun du commerce mondial en 2013. De 8% en 2004, la part des pays du bassin du Congo a chuté à 6% en 2013, des reculs particulièrement importants ayant été enregistrés en 2008 et 2009.

Figure R5: Part du commerce mondial des produits bois tropicaux, par région d'exportation, 2004-2013

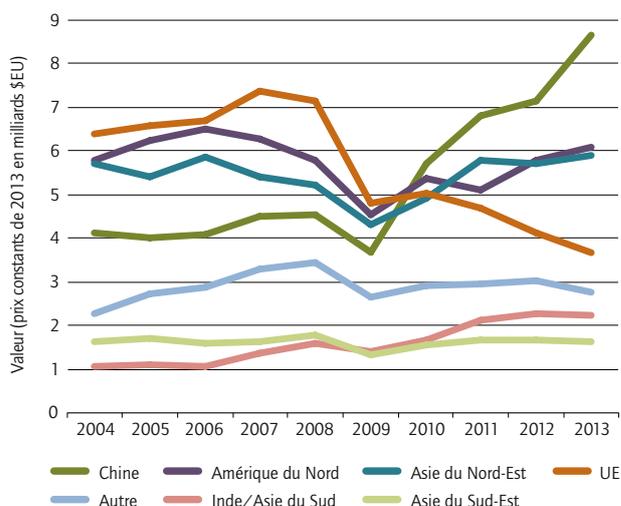


Évolution de la demande régionale en produits bois tropicaux

La CFM a déclenché une chute spectaculaire des importations de produits bois tropicaux par l'UE, le Japon, l'Amérique du Nord et la République de Corée. Les exportations de produits bois tropicaux en direction de la Chine ont aussi enregistré un fléchissement, en réaction à la baisse de la demande chez les fabricants chinois qui réexportent à destination des marchés occidentaux (figure R6).

À la suite de la CFM, les principaux marchés consommateurs de produits bois tropicaux ont suivi des trajectoires divergentes. La valeur des importations de produits bois tropicaux par l'UE a chuté à 3,66 milliards \$EU en 2013, après avoir culminé à 7,37 milliards \$EU en 2007. La part de l'UE au sein des importations mondiales de produits bois tropicaux a été divisée par deux entre 2004 et 2013, pour atteindre 12%, mais les importations nord-américaines et nord-est asiatiques ont affiché un rebond vigoureux. Toutefois, les marchés émergents occupent

Figure R6: Commerce mondial des produits bois tropicaux, par région d'importation, 2004-2013

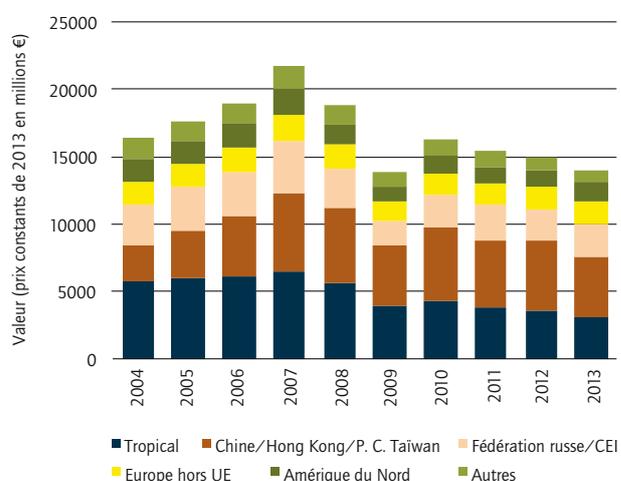


Note: la Chine inclut la Chine continentale, Hong Kong et la Province chinoise de Taïwan.

une part rapidement grandissante dans le commerce international des produits bois tropicaux. Les exportations de produits bois tropicaux à destination de la Chine ont connu un énorme essor, leur valeur ayant plus que doublé à près de 9 milliards \$EU en 2013, alors qu'elle était inférieure à 4 milliards \$EU en 2009. Les importations indiennes de produits bois tropicaux, quasiment exclusivement des grumes, ont également augmenté rapidement depuis 2006.

Part des pays partenaires d'un APV dans la valeur totale des importations de l'UE

Figure R7: Valeur des importations de produits bois par l'UE, par source d'approvisionnement, 2004-2013



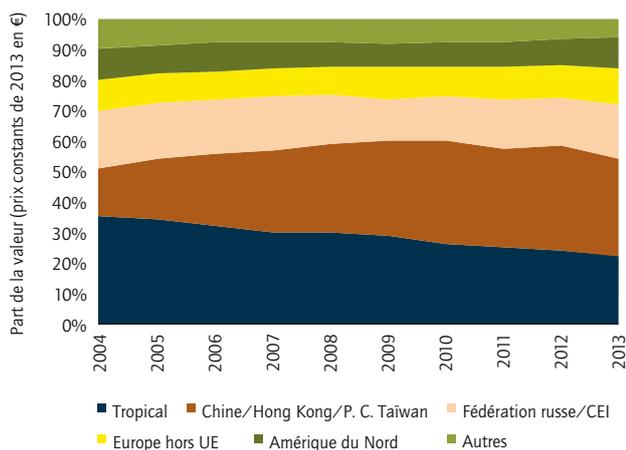
Note: CEI = Communauté des États indépendants; P. C. Taïwan = Province chinoise de Taïwan. «Tropical» recouvre l'ensemble des importations provenant de pays tropicaux ainsi que la totalité des grumes, sciages, placages, contreplaqués et produits de charpenterie/menuiserie définis dans les statistiques d'importation comme étant fabriqués au moyen de bois tropicaux, mais originaires de pays non tropicaux.



Au Brésil, des parquets en bois séché en séchoir sont transférés sur un camion pour être transportés au marché. Photo: I. Jankowsky

La valeur totale des importations de produits bois par l'UE était de 13,98 milliards € en 2013, un chiffre en baisse par rapport à son point haut de 21,7 milliards € en 2007 (figure R7). De manière générale, les importations ont perdu des parts de marché au profit de produits bois d'origine locale et d'un éventail de matériaux autres que le bois. D'autre part, les importations de produits bois tropicaux ont, elles aussi, perdu des parts de marché à l'avantage de produits bois importés d'autres régions, notamment de la Chine (figure R8).

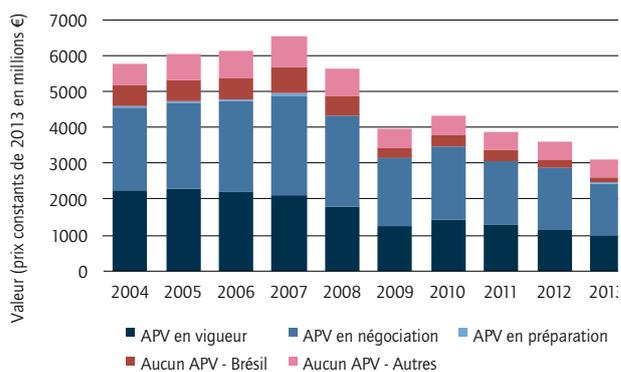
Figure R8: Part de la valeur des importations de produits bois par l'UE, par source d'approvisionnement, 2004-2013



Note: CEI = Communauté des États indépendants; P. C. Taïwan = Province chinoise de Taïwan. «Tropical» recouvre l'ensemble des importations provenant de pays tropicaux ainsi que la totalité des grumes, sciages, placages, contreplaqués et produits de charpenterie/menuiserie définis dans les statistiques d'importation comme étant fabriqués au moyen de bois tropicaux, mais originaires de pays non tropicaux.

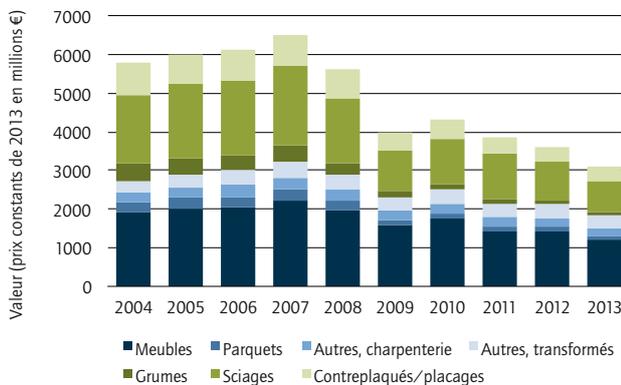
Dans l'UE, les importations en provenance des six pays où un APV est en vigueur ont chuté, de 2,26 milliards € en 2004 à 0,99 milliard € en 2013, année où elles représentaient 32% de la valeur totale des importations de produits bois tropicaux. Les importations originaires des pays où un APV est en négociation ont reculé, de 2,28 milliards € en 2004 à 1,46 milliard € en 2013 (figure R9).

Figure R9: Valeur des importations de produits bois par l'UE à partir de régions tropicales, par état d'exécution d'APV, 2004-2013



Le recul des importations de produits bois tropicaux par l'UE a été particulièrement marqué concernant les grumes, sciages et contreplaqués, alors que la valeur des importations de meubles en bois et autres produits de transformation tertiaire est restée relativement stable (figure R10). En conséquence, la valeur des produits bois tropicaux de transformation tertiaire importés par l'UE a augmenté, pour représenter près de 60% du chiffre total de ses importations en 2013, contre 47% en 2004.

Figure R10: Valeur des importations de produits bois par l'UE à partir de régions tropicales, par catégorie de produit, 2004-2013



Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en grumes

Dans l'UE, l'offre en grumes de sciage et grumes de placage a été en moyenne de 185 millions de m³ par an à la suite de la CFM (c.-à-d. à partir de 2008), un volume en chute alors qu'il avoisinait 220 millions de m³ par an avant la CFM, la part des importations constituant moins de 2% de l'offre en 2013. Les pays où un APV est en vigueur ont fourni 105 000 m³ de grumes de sciage et de grumes de placage à l'UE en 2013, un chiffre en recul comparé à 482 000 m³ en 2004, et les pays où un APV est en négociation en ont approvisionné 60 000 m³, un volume moindre comparé au niveau antérieur de 664 000 m³.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en sciages

Dans l'UE, l'offre en sciages a culminé à 129 millions de m³ en 2007, contre 110 millions de m³ en 2013, année où elle était composée pour 85% environ de conifères d'origine locale, pour 9% de feuillus d'origine locale, et où les importations y contribuaient pour 6% (un pourcentage en baisse comparé à 11% en 2004). La part des feuillus tropicaux au sein du volume de sciages importé dans l'UE a reculé, de 19% en 2004 à 14% en 2013. Les pays où un APV est en vigueur ont fourni 415 000 m³ de sciages à l'UE en 2013, un volume en recul comparé à 901 000 m³ en 2004, et les pays où un APV est en négociation en ont alimenté 370 000 m³, un chiffre en baisse comparé au niveau antérieur de 891 000 m³.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en moulures et platelages

Dans l'UE, les importations de moulures et platelages ont augmenté durant l'essor de la construction du milieu des années 2000, de 519 000 m³ en 2004 à 747 000 m³ en 2007, mais sont retombées à un point bas de 300 000 m³ en 2013. Au sein des importations de l'UE, les feuillus

tropicaux sont prédominants dans cette catégorie de produits de base. Les pays où un APV est en vigueur représentaient 36% des importations en 2013 et les pays où un APV est en négociation 11% supplémentaires.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en placages

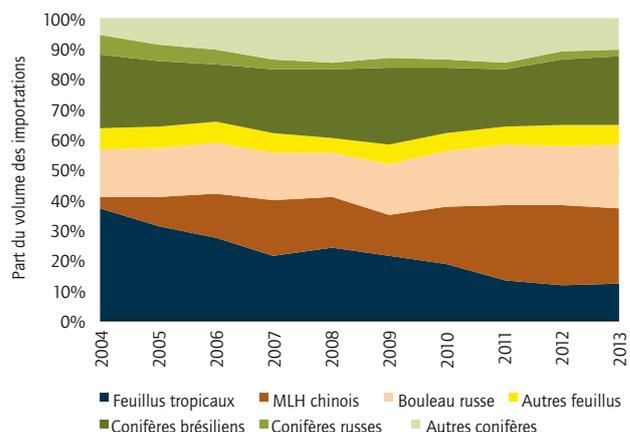
L'offre en placages à destination de l'UE a chuté de 33% entre 2007 et 2013, pour atteindre 1,57 million de m³, suite aux effets conjugués de la CFM, de la capacité intérieure de fabrication de contreplaqués en diminution et de la concurrence de matériaux de substitution en bois ou autres que le bois. Les importations de placages dans l'UE ont chuté de manière plus prononcée que la production, ce qui a entraîné une perte marquée de part de marché. Le volume de placages de feuillus tropicaux importé en 2013 était de 266 000 m³, dont 21% provenaient de pays où un APV est en vigueur et 72% de pays où un APV est en négociation.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en contreplaqués

Dans l'UE, l'offre en contreplaqués a régressé, de 7,8 millions de m³ en 2004 à 7,2 millions de m³ en 2013; les importations ont contribué entre 50 et 55% de l'offre annuelle de l'UE en contreplaqués durant la décennie s'achevant en 2013. Les importations par l'UE de contreplaqués de feuillus tropicaux ont diminué, de 1,3 million de m³ en 2004 à 411 000 m³ en 2013.

La part globale des feuillus tropicaux au sein des importations de contreplaqués par l'UE a chuté, de 37% en 2004 à 12% en 2013, principalement suite à l'augmentation marquée des importations de «feuillus légers mixtes» (MLH) chinois (figure R11), mais aussi en raison de la concurrence des contreplaqués en bouleau russe et des produits de substitution dérivés des panneaux tels que les panneaux à particules

Figure R11: Part des importations de contreplaqués par l'UE, par catégorie de produit, 2004-2013



orientées (OSB). Les pays où un APV est en vigueur ont fourni 98 000 m³ de contreplaqués à l'UE en 2013, un chiffre en baisse comparé à 482 000 m³ en 2004, et les pays où un APV est en négociation 191 000 m³, un volume moindre comparé au niveau antérieur de 264 000 m³.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en panneaux composites

Le marché des panneaux composites de l'UE est significatif dans les pays partenaires d'un APV, essentiellement en raison du rôle qu'il joue dans l'offre en produits concurrents. La capacité européenne de fabrication de panneaux de particules, OSB et panneaux de fibres excède au total 50 millions de m³ par an, alors que les importations ne représentent que 1 million de m³ environ par an et comprennent des quantités négligeables en provenance des pays partenaires d'un APV.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en fenêtres en bois

Dans l'UE, l'offre en fenêtres en bois a été chiffrée à 5,96 milliards € en 2013, un chiffre en baisse comparé à 8,77 milliards € en 2007. Les importations de fenêtres en bois en provenance de pays où un APV est en vigueur ou en négociation s'élevaient à 530 000 € en 2013, un chiffre en baisse contre 5,45 millions € en 2006. Le marché des fenêtres en bois de l'UE est plus important pour les pays partenaires d'un APV en raison de son rôle d'utilisateur final de sciages et de placages stratifiés (LVL) importés. Certains fabricants indonésiens et malaisiens fournissent des produits LVL pour tirer parti de la tendance à l'emploi de bois d'ingénierie dans ce secteur.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en portes en bois

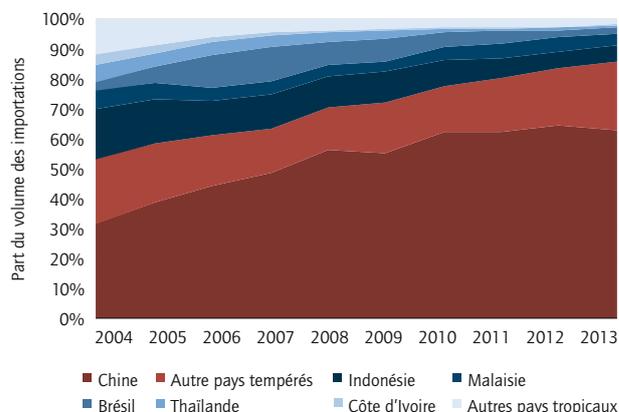
L'offre en portes en bois dans l'UE s'est chiffrée à 6,06 milliards € au total en 2013, un chiffre en baisse comparé à 9,94 milliards € en 2007. Les importations ont chuté à 275 millions € en 2013, soit 4,5% de l'ensemble de l'offre, après leur point haut de 407 millions € en 2007.

Le secteur des portes en bois de l'UE a été important pour les pays partenaires d'un APV, principalement parce qu'il stimule les importations de matières premières bois, mais les tendances récentes se montrent défavorables. Aujourd'hui en Europe, les portes en bois sont pour la plupart fabriquées à partir de panneaux de placage et de bois aboutés par entures multiples.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en parquets en bois véritable

Dans l'UE, la production de parquets en bois véritable a diminué, de 105 millions de m² en 2007 à 76 millions de m² en 2013, tandis que les importations ont chuté de 53 millions de m² à 28 millions de m².

Figure R12: Part des importations de parquets en bois véritable par l'UE, par source d'approvisionnement, 2004-2013



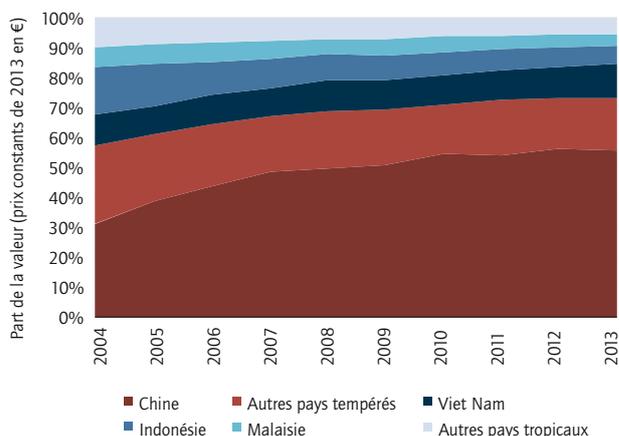
Dans ce secteur, la tendance indique que l'on se détourne des fournisseurs tropicaux en faveur des produits originaires de Chine et de pays tempérés hors UE (figure R12). Les pays partenaires d'un APV ont fourni à l'UE des parquets en bois dans des volumes relativement modestes durant la décennie s'achevant en 2013, période durant laquelle ils ont en outre perdu des parts de marché.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre de l'UE en meubles en bois

La part des importations au sein de l'offre totale en meubles en bois au sein de l'UE a culminé à 14% en 2010, avant de chuter à 12% en 2013.

Les pays partenaires d'un APV occupent une faible part du marché des meubles en bois dans l'UE, qui va en outre en diminuant (figure R13). Tous confondus, les six pays où un APV est en vigueur ont fourni à l'UE des meubles en bois

Figure R13: Part des importations de meubles en bois par l'UE, 2004-2013



pour une valeur de 273 millions € en 2013, un chiffre en baisse comparé à 721 millions € en 2005. Les neuf pays où un APV est en négociation ont fourni des meubles en bois pour un chiffre de 739 millions € en 2013, un chiffre en baisse comparé à 1,188 milliard € en 2007.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre en pâte de bois

Dans l'UE, l'offre en pâte de bois a en moyenne avoisiné 50 millions de tonnes par an durant les cinq années qui ont précédé 2008, avant de chuter à environ 45 millions de tonnes par an durant la période 2009–2013. Les importations – essentiellement en provenance de l'Amérique du Nord et du Sud – ont alimenté environ 20% de l'offre totale en pâte de bois dans l'UE durant la période 2004-2013. L'Indonésie et la Thaïlande ont été les seuls pays partenaires d'un APV à avoir fourni de la pâte de bois à l'UE dans des volumes non négligeables durant la décennie qui s'est achevée en 2013: les importations de pâte de bois de l'UE à partir de l'Indonésie ont chuté, de plus de 300 000 tonnes en 2004 à seulement 19 000 tonnes en 2013, alors que les importations depuis la Thaïlande ont été infimes jusqu'en 2013, année où elles ont nettement augmenté, à 33 000 tonnes.

Les pays partenaires d'un APV dans l'offre en papier

La valeur du commerce mondial des produits papier (à l'exclusion du commerce interne à l'UE) a progressé, de 85,1 milliards \$EU en 2004 à 98,8 milliards \$EU en 2013. Les exportations de produits papier à partir de pays tropicaux ont augmenté, de 10,5 milliards \$EU en 2004 à un point haut

de 15,4 milliards \$EU en 2011, avant de retomber à 13,7 milliards \$EU en 2013. Les exportations à partir de pays où un APV est en vigueur – essentiellement l'Indonésie – ont progressé, de 2,7 milliards \$EU en 2004 à 4,5 milliards \$EU en 2011, avant de fléchir à 3,76 milliards \$EU en 2013 (figure R14). Les pays où un APV est en négociation ont exporté des produits papier pour un montant de 2,8 milliards \$EU en 2013.

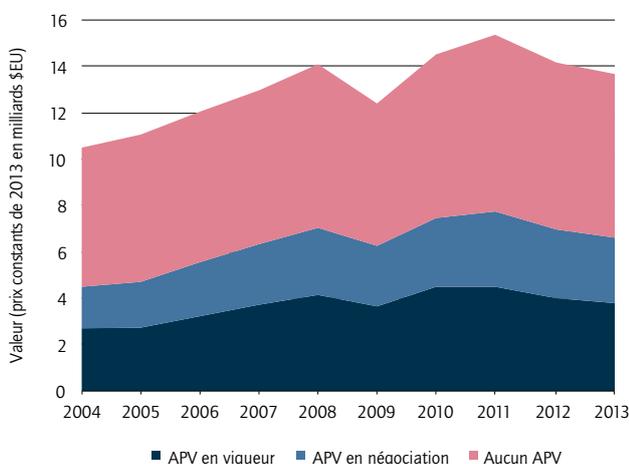
Dans l'UE, la production intérieure de papier a atteint un point haut de 102 millions de tonnes en 2006, avant toutefois de chuter à 92 millions de tonnes en 2013. Les importations de produits papier par l'UE ont culminé à 9,7 millions de tonnes en 2007 (8% de l'offre de l'UE), avant de chuter à 6,3 millions de tonnes en 2013 (6,4% de l'offre de l'UE). Moins de 5% des importations de produits papier vers l'UE proviennent de pays tropicaux, à savoir que l'Indonésie représentait 167 000 des 311 000 tonnes de papier importées de pays tropicaux par l'UE en 2013. Au sein des autres pays partenaires d'un APV, seule la Thaïlande fournit un volume significatif de papier à l'UE, à raison de 38 000 tonnes en 2013.

Examen des facteurs ayant des incidences sur le marché de l'UE

Le rapport de référence recense les trente facteurs qui ont eu des incidences sur le marché de l'UE concernant les bois originaires de pays où un APV est en vigueur ou en négociation durant la décennie s'achevant en 2013, et en établit un classement, en fonction de la leur signification relative. Il indique également les répercussions de ces facteurs qui sont projetées pour la période 2014 à 2023. L'analyse montre que plusieurs facteurs externes à la portée du processus des APV sont susceptibles de restreindre l'offre, et la demande, en bois provenant de pays partenaires d'un APV au cours de la décennie à venir ou au-delà. Les plus importants de ces facteurs sont: l'atonie persistante de la reprise dans l'UE suite à la CFM; la réorientation de l'activité économique mondiale vers les marchés émergents; l'innovation constante en matière de produits qui visent à étendre les applications des bois tempérés et des substituts du bois; le fort engagement des concurrents dans le développement du marché; le potentiel de production accrue de feuillus en Europe et dans d'autres pays tempérés; et l'absence relative d'infrastructures de transport dans la plupart des pays partenaires d'un APV.

Il ressort du rapport de référence que la délivrance d'autorisations FLEGT, même conjuguée au Règlement sur le bois de l'UE, ne saurait être considérée comme étant la «formule magique» qui, à elle seule, va transformer le marché de l'UE pour les bois produits dans les pays partenaires d'un APV. En revanche, le processus des APV offre d'importantes possibilités comme moyen de surmonter certains des

Figure R14: Exportations de papier à partir de pays tropicaux, par état d'exécution d'APV dans les pays fournisseurs, 2004-2013





Des contreplaqués conditionnés aux Philippines.
Photo: D. Eusebio

obstacles les plus notables au développement du marché des produits bois originaires des pays partenaires d'un APV dans l'UE (et au-delà). Il revêt également la possibilité d'accroître la sécurité à long terme de l'offre en bois en provenance des pays partenaires d'un APV, un facteur qui est particulièrement pertinent compte tenu de la pression croissante exercée sur les ressources financières et physiques.

En mettant tout particulièrement l'accent sur la bonne gouvernance – qui est synonyme d'un risque commercial plus faible –, le processus APV-FLEGT peut aider à éliminer les entraves à l'investissement extérieur dans les industries des bois tropicaux à caractère durable. Dans l'UE, il peut aussi aider à surmonter le préjudice du marché à l'encontre des bois tropicaux et à inverser le message des campagnes environnementales au point que celles-ci apportent leur appui à la filière en considérant qu'elle est viable sur les plans social et environnemental.

Plusieurs facteurs pourraient offrir de nouvelles perspectives pour les bois issus des pays partenaires d'un APV au cours de la décennie à venir, à condition que le processus des APV s'accompagne d'efforts considérables au niveau de la communication et des programmes de développement actif du marché de l'UE ainsi que d'autres marchés d'exportation. Ces opportunités émanent des tendances qui se dessinent dans le design; de l'intérêt accru pour les feuillus dans les applications structurelles; des préoccupations qui entourent le changement climatique et les empreintes carbone; de l'engagement croissant en faveur de la durabilité; et de l'amélioration des connaissances et de l'expertise en matière de commercialisation.

*Il est possible de télécharger le rapport intégral sur:
www.itto.int/fr/technical-report.*



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japon
Téléphone 81-45-223-1110 Télécopie 81-45-223-1110 Courriel itto@itto.int Site Internet www.itto.int

© OIBT 2015



Ce document est imprimé sur papier recyclé.